Contactez SOliHA Gironde
05.56.33.88.94

SOliHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
GIRONDE

SOLIHA Gironde, mandaté par la Communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais effectue des **permanences** :

> Le 1er jeudi du mois à la mairie de Lussac de 9h à 12h

> Le 3ème jeudi du mois à la mairie de Sainte-Terre de 9h à 12h

Vous pouvez également contacter la Communauté de Communes :

Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais
Cultiver l'exception !

2 rue Darthus
33330 Vignonet
www.grand-saint-emilionnais.fr
05 57 55 21 60

Inscrivez-vous sur le site de l'Agence nationale de l'habitat :
Monprojet.anah.gouv.fr

RÉNOVONS ENSEMBLE VOTRE LOGEMENT

Un accompagnement sur mesure avec l' OPAH

Opération
Programmée
d'**A**mélioration
de l'**H**abitat

2018-2023

GRAND SAINT-ÉMILIONNAIS

RÉHABILITATION DU LOGEMENT

ADAPTATION DU LOGEMENT

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Agence nationale de l'habitat Anah
HABITER MIEUX — Une aide de l'État pour un logement économe et écologique
Gironde LE DEPARTEMENT gironde.fr
PROCIVIS GIRONDE
ALLOCATIONS FAMILIALES CAF Gironde
msa santé famille retraite services

Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais
Cultiver l'exception !

Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé pour réaliser vos travaux

C'EST QUOI L'OPAH ?

- **Des conseils gratuits** pour réaliser vos travaux.
- **Des aides financières** pour booster votre projet.
- **Un appui administratif** pour vous aider dans vos démarches.

Avec l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), **la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais** vous accompagne dans la rénovation de votre logement !

C'EST POUR QUI ?

- Votre logement **a plus de 15 ans** et :
- Vous êtes **propriétaire occupant** de votre logement, et vos ressources respectent certains plafonds, **ou**
- Vous êtes propriétaire, sans condition de ressources, d'un logement que **vous souhaitez mettre en location**.

Exemple propriétaire occupant : rénovation énergétique

Travaux : 23 000 €
- Remplacement chaudière
- Remplacement menuiseries
- Installation VMC

Subventions publiques : 17 000 €
Prêt à taux zéro : 5 000 €

Des travaux financés à 74 %

Exemple propriétaire occupant : adaptation du logement

Travaux : 22 000 €
- Adaptation de la salle de bain
- Modification des cloisons pour cheminement du fauteuil roulant
- Changement porte d'entrée pour accès plain-pied

Subventions publiques : 16 000 €

Des travaux financés à 72 %

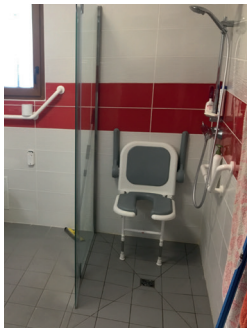

Exemple propriétaire bailleur : logements T4 en loyer social

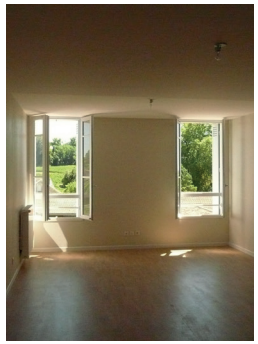

Travaux : 182 500 €
- Redistribution des pièces existantes, mise aux normes électriques, isolation du logement, chauffage...

Subventions publiques : 95 000 €

- Deux logements de 74 et 84 m²
- Loyers sociaux : 421€ et 482€

Des travaux financés à 52 %

QUELS TRAVAUX ?

Rénovation énergétique
(isolation intérieure et extérieure, menuiseries, chauffage...)

Mise aux normes
d'un logement dégradé (sanitaires, chauffage...) et assainissement

Adaptation
aux handicaps et prévention du vieillissement (accessibilité, sanitaires adaptés...)

ATTENTION

Les travaux ne doivent pas commencer avant l'accord des financeurs.

Ils doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment.

Contactez-nous au :
05.56.33.88.94